DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage		
15/04/2025	**15/04/2025**	Nombre de membres en exercice	= **15**
		Présents à l'ouverture de la séance	= **12**
		Votants la présente délibération	= **14**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absent excusé : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LELOUP

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 22.04.2025-2

- **2°) Demande de financement auprès de l'ETAT dans le cadre du Fonds vert – Axe 2 : Renaturation des villes et village – « Renaturation des cours de l'école Mozart de Louplande » - année 2025** :

Notre projet de renaturation des cours de l'école Mozart est éligible au Fonds vert financé par l'Etat dans le cadre de l'axe 2 : renaturation des villes et villages.

Le montant des travaux éligibles selon le règlement de subvention s'élève à :

TRAVAUX		69 363.37 € HT
• Cour primaire partie basse	28 742.07 €	
• Cour primaire partie haute	35 684.72 €	
• Cour maternelle aménagement global	4 936.58 €	
ETUDES et DIVERS		10 439.00 € HT
• Avant-Projet Sommaire et Définitif	3 500.00 €	
• Plan topographique	1 500.00 €	
• Analyse HAP/Amiante des enrobés 2 sondages	1 239.00 €	
• Détection réseaux	1 250.00 €	
• Coordonnateur SPS	2 000.00 €	
• Etude acoustique	950.00 €	
TOTAL GENERAL		**79 802.37 € HT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217200658-20250422-22042025PV-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025
Affichage : 27/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation